

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient,
pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages
en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

05 49 05 37 10 - smc79.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



À TRIER



TOUS LES PAPIERS



BRIQUES ET EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



À JETER

OU À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE.
UN DOUTE ?
CONTACTEZ VOTRE
COLLECTIVITÉ.



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS



OU
DÉCHÈTERIE

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

05 49 05 37 10 - smc79.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR



NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

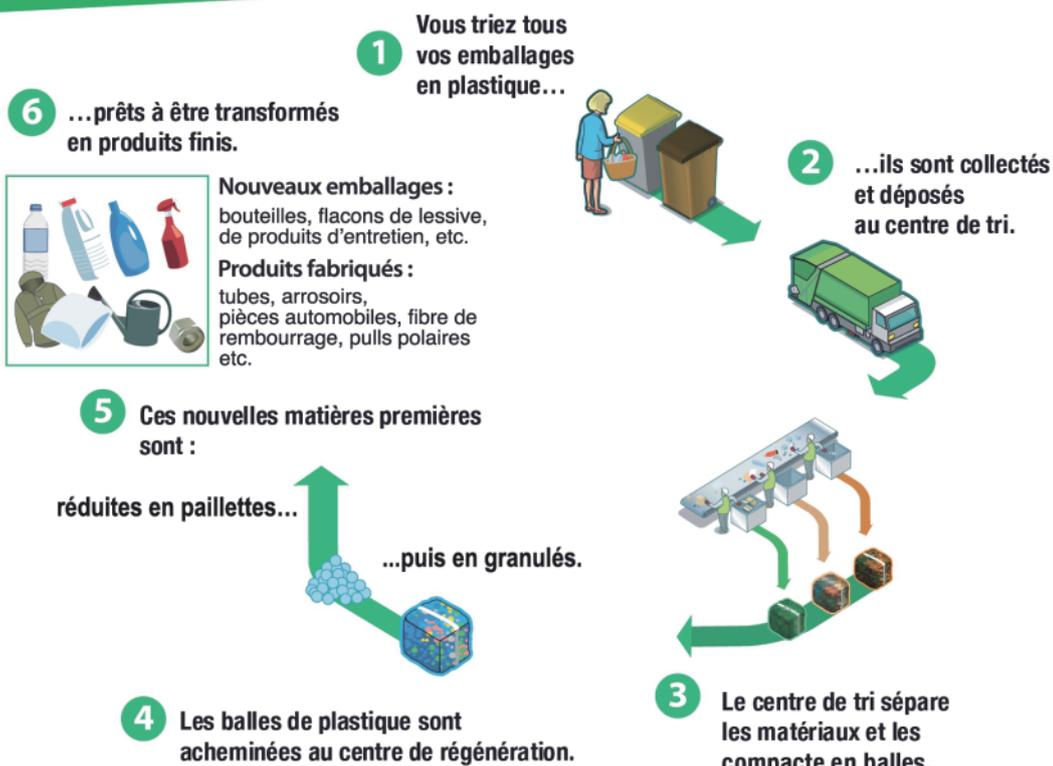


Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR